

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 22 octobre 2015

L'an Deux Mil quinze le jeudi 22 octobre, le conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 15 octobre 2015

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS.

Secrétaire de séance : M Jean-Pierre KHIREDINE.

Début de la séance à 20h00

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour ajouter une délibération portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais concernant la petite enfance.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2015.

Mme Michelle GASSILLOUD revient sur le compte rendu du conseil en précisant qu'elle avait demandé à Monsieur le Maire s'il avait reçu un courrier de la Préfecture concernant l'accueil des réfugiés. Monsieur le maire lui répond que seul un message du Ministère de l'intérieur avait été reçu.

Michelle GASSILLOUD et Henri BRUYAS s'abstiennent.

• DELIBERATION : Retrait de 8 communes de la Métropole de Lyon du SYDER

Suite à la création de la Métropole de Lyon, 8 communes se retireront du SYDER (Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize)

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Valorisation des Certificats d'Energie (CEE)

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition du SYDER consistant à confier au Syndicat la démarche de validation et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son propre patrimoine. Le Maire rappelle que les CEE sont un dispositif national obligeant les vendeurs d'énergie - appelés « Obligés » - à soutenir des actions de maîtrise de l'énergie (isolation des combles, installation de vitrages performants...) réalisées notamment par les collectivités territoriales.

Pour pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune devrait, entre autres possibilités :

- Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre Nationale des Certificats d'Economies d'Energie,
- S'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- Former une personne pour conduire la procédure de dépôt dans ses détails, techniques comme administratifs,
- Contractualiser avec un « Obligé » pour l'achat des CEE délivrés.

Pour faciliter ces démarches, il est possible de confier à un dépositaire le soin d'enregistrer et valoriser des CEE. Dans le cadre d'une phase expérimentale, cette valorisation est réservée aux communes adhérentes au service Conseil en Energie Partagé (CEP). Le SYDER reversera aux communes la valorisation financière CEE obtenue selon les modalités définies par son comité syndical. Dans le cadre de la phase expérimentale, se terminant au plus tôt le 31 décembre 2015, le SYDER reversera en totalité les financements obtenus. La commune garde une totale liberté de choix sur les opérations dont elle souhaite confier ses droits CEE au SYDER. Il est proposé de signer une convention. Les travaux de l'école étant subventionnés par l'ADEME, ils ne seront pas éligibles ; les travaux de la salle Jean Letrève à venir le seront.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Acceptation de la subvention « Produit des amendes de police » du Département du Rhône et engagement à réaliser les travaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 24 septembre 2015, sollicitant une subvention du Conseil Général du Rhône pour des travaux d'aménagement de cheminement piétonnier au lieu-dit Chavannes pour un montant prévisionnel de 24 980 € HT. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a procédé à la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière et a décidé d'attribuer à la Commune de Pomeys une subvention de 6 193 €, sous réserve que la commune s'engage à faire réaliser ces travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : Modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes « Les Hauts du Lyonnais » (CCHL)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de modification des compétences et des statuts de la CCHL. En effet, le Conseil communautaire dans sa séance du 21/10/2015 a approuvé la modification des statuts en ce qui concerne la petite enfance. La micro crèche de Duerne était gérée par l'association des familles qui n'a plus les moyens et compétences humaines de continuer. Une Société Publique Locale va être créée pour gérer cette micro crèche. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier les compétences et les statuts de la CCHL ayant pour objet de préciser le champ d'actions exercées par la communauté de communes en matière de mise en place d'une politique de l'enfance de 0 à 6 ans menée dans le cadre de politique contractuelle en rajoutant « et dans les domaines suivants » :

- La coordination des actions menées sur le territoire en matière de petite enfance.
- La gestion des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants et du Relais Petite Enfance.
- La gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sur les communes de Saint Martin en Haut et de Saint Symphorien/Coise à l'attention des enfants de moins de 6 ans et pour les temps extrascolaires uniquement.
- Le soutien aux actions promouvant la parentalité et l'épanouissement du jeune enfant.»

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de ces trois rapports. Ils sont à la disposition du public au secrétariat sur simple demande.

TRAVAUX AMENAGEMENT HAMEAU CHAVANNES : Suite à une première tranche de travaux de sécurisation du carrefour de Chavannes menés par le Département, une seconde tranche de travaux va être effectuée par la commune. Il s'agit de sécuriser les piétons. Un cheminement piétonnier va être créé le long de la voie direction La Chapelle. L'arrêt des cars a été déplacé pour mettre les enfants en sécurité. C'est l'entreprise Rivollier TP, mieux disante qui conduira les travaux.

TRAVAUX AU PERITORD : Le chemin au droit de la propriété de Samuel GOUTAGNY va être élargi. La toiture de son habitation est fréquemment accrochée et endommagée par les camions et les engins agricoles qui empruntent cette route. Il est convenu que la commune prenne en charge le terrassement et que la famille GOUTAGNY remonte un mur en pierre pour maintenir la terre de leur terrain situé au-dessus. 2 poteaux (Numéricâble et France Telecom) seront déplacés.

ARRET DES CARS DU COUZON : Les cars scolaires, dans le sens Pomeys/St Symphorien/Coise récupèrent les usagers sur le bas-côté de la voie en limite de la chaussée. La commune et le Département du Rhône sont en train d'étudier une solution pour sécuriser cet arrêt.

TRAVAUX ECOLE : Les travaux suivent leur cours normalement. Pas de retard notable pour l'instant. Les entreprises sont sérieuses et affectent les moyens humains nécessaires au bon déroulement du chantier.

TRAVAUX SALLE JEAN LETREVE : Les travaux devraient commencer mi-mars. Le permis de construire sera bientôt déposé. L'objectif est que les travaux soient terminés pour que les utilisateurs réintègrent leurs activités en septembre dans le bâtiment.

ELECTIONS REGIONALES : Dimanches 6 et 13 décembre 2015. Les permanences des tenues des bureaux de vote sont effectuées.

CHANGEMENT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : La commune, en concertation avec la Communauté de Communes qui détient la compétence ordures ménagères, a décidé de modifier le ramassage au porte à porte pour certains quartiers en avril dernier. Une pétition de certains riverains concernés a été reçue le 02 octobre. Il est notamment demandé qu'une réunion publique soit organisée. Elle se tiendra le lundi 07 décembre prochain à la salle St Roch. Une information sera envoyée aux signataires de la pétition.

Sylvie THIVILLIER, en charge de la commission ordures ménagères rapporte que les erreurs de tri et les dépôts sauvages font augmenter le coût de la collecte pour les administrés. Les élus déplorent que chaque semaine, un plein camion est rempli par les agents techniques communaux suite au dépôts sauvages de déchets, (notamment sur le nouveau site de dépôt de la salle ST Roch) qui devraient être portés en déchèterie,. Les agents perdent du temps..., doivent ensuite les acheminer vers la déchetterie... Il est rappelé que le dépôt sauvage, au-delà de la pollution, est une infraction pénale (Articles R633-6 et R635-8 du Code Pénal). Ainsi, le contrevenant s'expose à des amendes dont le montant varie de 150 à 1500 €, selon l'importance et la nature des déchets.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE : Elle aura lieu le mercredi 11 novembre à 17h00 devant le Monument aux Morts dans la cour de la mairie en présence des anciens combattants.

PLAN LOCAL D'URBANISME : Suite aux travaux de la commission urbanisme, le cabinet est en train d'écrire le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme. Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de la commune. Le rendu est attendu pour fin novembre.

REMERCIEMENTS : L'association des Handicapés des Monts du Lyonnais et les Compagnons de la Coise remercient la commune pour le versement de subventions.

SOIREE CINEMA : Mme Rose-Marie ABBA rappelle la soirée cinéma (Projection du film « Grand Budapest Hôtel ») le vendredi 13 novembre à la Neylière dans le cadre du festival Hauts en Images. La Maison des jeunes de Pomeys s'associe au projet en tenant une buvette. Mme ABBA rappelle la journée du samedi 21 novembre pour les rendez-vous de la création à St Martin en haut.

COLIS DES ANCIENS : Le colis des anciens sera remis aux personnes à partir de 75 ans dans le cadre d'un après-midi goûter festif qui aura lieu le 04 décembre. Les personnes concernées vont être invitées par courrier.

COMMISSION ECONOMIE DE LA CCHL : Mme Michelle GASSILLOUD rappelle la 3^{ème} édition de la manifestation « 40 entreprises des Monts du Lyonnais se dévoilent » Portes ouvertes du 16 au 23 novembre 2015.

La séance est levée à 23 :15

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Judi 19 novembre 2015 à 20h00